



## non remboursement de frais kilométriques

Par **trollsine**, le **25/09/2010** à **00:00**

J'ai travaillé en tant que vacataire pour un association sur une période de 2 semaines. J'ai dû me déplacer avec mon véhicule personnel avec lequel j'ai parcouru 370km sur toute la durée de mon contrat. J'ai signé un papier qui me garantissait le remboursement des frais kilométriques. A ce jour, soit 5mois après, je n'ai toujours pas été remboursé . Après divers courriels et appels téléphoniques sans réponse, j'ai réussi à joindre la direction(il y a 7jours) qui m'a expliqué que, suite à des ennuis de trésorerie, ils avaient du retard. Cependant, ils m'ont garanti que le virement était en cours. A ce jour, je n'ai toujours rien reçu. Que puis-je faire? Quels sont mes droits?

Merci.

Par **P.M.**, le **25/09/2010** à **00:13**

Bonjour,

Vous indiquez que vous étiez vacataire, il faudrait que vous précisiez votre statut exact...

Par **trollsine**, le **25/09/2010** à **02:37**

Bonjour,

J'ai signé un cdd de 15 jours.Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Paul PERUISSET**, le **25/09/2010** à **05:37**

Bonjour,

Si vous êtes en possession d'un document contractuel dans lequel figure le remboursement kilométrique de vos déplacements, je vous conseille, si vous pouvez justifier ces déplacements, d'envoyer un courrier RAR à l'employeur avec le calcul précis de ce qu'il vous doit, pour réclamer votre dû avant de saisir la justice.

Cordialement,  
Paul pÉRUISSET.

Par **trollsine**, le **25/09/2010** à **12:46**

Je vous remercie pour votre conseil et pour votre réponse rapide.  
Cordialement